

FORMATION PEPS *

Partenariat et Engagement du Patient dans le Système de Santé

* Diplôme Universitaire dans sa forme complète

ÉQUIPE DE FORMATION

En cours de constitution

Pr O. Ziegler, Dr P Böhme, Mme C Guitton, Mr M. Younsi,
Université de Lorraine
Pr L. Chalmel, Université Haute Alsace
Mr A Wasner, Direction de la Qualité- Gestion des Risques et de
l'Expérience Patient -CHRU de Nancy
Dr PL. Nguyen-Thi et collaboratrices, Unité d'Evaluation
Médicale - CHRU de Nancy (Unité d'Evaluation Médicale)
Mme M. Meyer Assurance maladie UHA LISEC
Autres enseignants d'EDULOR - Représentant des usagers

MODALITES

Environ 140 heures d'enseignement : présentiel et distanciel +
35 h sur le terrain pour valider le DU

Possibilité de valider des modules séparément
15 patients participants au maximum
Inscription jusqu'au 30 septembre 2021

Candidature : Lettre de motivation et CV court
La sélection des candidats se fait sur entretien
Pour tout renseignement

mohamed.younsi@univ-lorraine.fr

OBJECTIF GÉNÉRAL

- Formation destinée aux patients mais aussi aux professionnels de santé, soignants ou administratifs, pour favoriser l'engagement des patients pour leurs propres soins et le développement du partenariat entre patients et professionnels. Le but principal est d'aider les futurs partenaires à se connaître eux-mêmes et à travailler ensemble.

- Enseignement « sur mesure », en fonction des objectifs personnels des patients et de leurs possibilités, des besoins des associations de patients et des établissements de santé.

PROGRAMME

Le DU PEPS comporte 4 modules formés chacun de 2 UE (sensibilisation, approfondissement) :

- Tronc commun présentation de l'engagement et du partenariat (42h)
- Education thérapeutique (42h)
- Sciences de l'éducation et communication (30h)
- Démocratie sanitaire - Organisation de l'hôpital et du système de santé (21h)
- Stages (35h)

UN PATIENT PARTENAIRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un patient partenaire, c'est un patient qui, à partir de son expérience personnelle et d'une formation a acquis des compétences et des savoirs ; il est reconnu comme acteur de soins et peut devenir **patient partenaire pour autrui** (patient expert, ressource ou témoin...), ou pour l'enseignement et la recherche.

DEVENIR PATIENT PARTENAIRE vous permettra de participer à différentes actions dans un service de soins ou une association pour :

- mieux comprendre les besoins des patients à chaque étape du parcours de soins à l'hôpital et à domicile,
- échanger avec les membres de l'équipe de soins et les patients au sujet de leur maladie,
- contribuer à l'amélioration de la qualité et l'organisation des soins, selon la perspective patiente.

QUELLES SONT LES ACTIVITES DES PATIENTS PARTENAIRES POUR AUTRUI ?

- Co-construction et co-animation de programmes d'éducation thérapeutique
- Actions dans le parcours de soins ; enseignements des étudiants en santé ou recherche clinique
- Co-rédaction d'outils pédagogiques et de communication à destination des patients et des proches